

Régie du Funiculaire - Compte d'exploitation de l'exercice 1988

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le compte d'exploitation de la Régie du Funiculaire pour l'exercice 1988 dont le solde créditeur se monte à 34 452,92 F, se présente comme suit :

Budget du Funiculaire	Réalisations
Investissement	
1. Dépenses	
- 23 Travaux d'investissement	33 830,65 F
2. Recettes	0,00 F
a) résultat investissement	- 33 830,65 F
Fonctionnement	
1. Dépenses	
- 61 Frais de personnel	539,64 F
- 62 Impôts - Assurances	4 812,00 F
- 63 Travaux - Fournitures	4 350,84 F
Sous-total	9 702,48 F
2. Recettes	
- 70 Remboursement EDF	4 817,89 F
- 71 Subvention Ville de Besançon	5 000,00 F
- 72 Excédent de versement	150,00 F
- 73 Récupération TVA exercice 1987	26 491,00 F
Report	42 157,16 F
Sous-total	77 986,05 F
b) résultat fonctionnement	+ 68 283,57 F
Résultat du compte d'exploitation	+ 34 452,92 F

Les recettes correspondent essentiellement à la récupération de TVA, à un remboursement EDF et au solde des exercices précédents.

Quant aux dépenses, elles correspondent aux travaux réalisés et à l'ensemble des frais annexes (impôts, taxes, assurances, frais de personnel).

Il est rappelé que le Conseil Municipal, par délibération du 17 octobre 1988, a décidé de renoncer à compter du 1^{er} janvier 1989, à l'exploitation de la régie à caractère industriel et commercial du Funiculaire de Beauregard-Bregille.

Ce document solde donc définitivement les opérations d'exploitation de cet équipement.

Le patrimoine de la Régie du Funiculaire revient à la commune, les opérations d'intégration de ces biens feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte d'exploitation de la Régie du Funiculaire pour l'année 1988.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.